



Putscheid, le 11 juillet 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est certifié par la présente que conformément à l'article 24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau l'autorisation pour la remise en état d'un ponceau sur le cours d'eau « Stool » en aval de Weiler a été accordée à l'Administration communale de Putscheid 7 Veinerstrooss L-9462 putscheid par l'Administration de la gestion de l'eau en date du 25 juin 2024. (Autorisation N°EAU/AUT/24/0159)

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans afférents à la maison communale à Putscheid, 7 Veinerstrooss, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Contre ladite décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de l'affichage public.

La bourgmestre,

